



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHU à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181217-2018_283-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018

Affichage : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 17 décembre 2018
Délibération N°2018/283

**Attribution d'une subvention à des associations du secteur
nautique**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités nautiques, la Ville d'Ajaccio apporte pour la 3^{ème} année consécutive, une aide financière aux associations oeuvrant depuis le port Charles-Ornano, contribuant ainsi à la promotion et au développement du nautisme.

Afin de permettre la réalisation de leurs actions, une aide au fonctionnement est sollicitée par les associations suivantes :

Corsica Mare è Monti, dont l'activité principale est la voile adaptée.
Montant : 3 180 €,

Voile Innovation Formation, qui dispense des formations, organise et participe à des régates notamment à bord d'un voilier frappé aux couleurs de la Ville « Ajaccio Ville Sportive ».

Montant : 4 130 €, étant précisé qu'une aide de 800 € a été attribuée à cette association sur le budget primitif de la Ville (délibération 2018/138 du 27 juin 2018).

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018 de la régie à autonomie financière du port, chapitre 65.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'attribuer à Corsica Mare è Monti une subvention de 3 180 €.

D'attribuer à Voile Innovation Formation une subvention de 4 130 €, étant précisé qu'une aide de 800 € a été attribuée à cette association sur le budget primitif de la Ville (délibération 2018/138 du 27 juin 2018).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette attribution.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2018 de la régie à autonomie financière du port Charles-Ornano.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le budget primitif 2018 de la régie à autonomie financière du port Charles-Ornano,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du port Charles-Ornano en date du 29 novembre 2018,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

D'attribuer à Corsica Mare è Monti une subvention de 3 180€ ;

D'attribuer à Voile Innovation Formation une subvention de 4 130 €, étant précisé qu'une aide de 800 € a été attribuée à cette association sur le budget primitif de la Ville (délibération 2018/138 du 27 juin 2018).

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette attribution.

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2018 de la régie à autonomie financière du port Charles-Ornano.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI